

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition insuffisamment précise.